

Le Président

Monsieur le Secrétaire
Section CGT
11, rue François Chénieux
87000 LIMOGES

Limoges, le **07 NOV. 2023**

Monsieur le Secrétaire,

Dans votre courrier du 25 octobre 2023, vous sollicitez des précisions complémentaires concernant le CIA tel qu'il pourrait évoluer au Département.

Je souhaite avant tout insister sur le fait que mes propositions du 19 octobre 2023 témoignent du franchissement de grands pas dans le sens que vous souhaitez. Si votre syndicat accepte de renouer le dialogue en dehors de tout contentieux, je m'engage à respecter ces principes.

Je peux également m'engager à travailler avec vous les réponses aux questions que vous soulevez, dans le cadre d'un groupe de travail dédié.

Dans l'attente, voici les premiers éléments de réponse que je peux vous apporter :

- concernant les critères et les montants des 6 niveaux de CIA :
 - o les critères sont et resteraient la manière de servir, l'éventuelle surcharge de travail et l'entretien professionnel,
 - o les montants dépendraient de l'enveloppe définie chaque année, avec des paliers équilibrés et permettant de respecter le rapport de 1 à 5,
- concernant les modalités de justification de difficultés dans la manière de servir, il pourrait s'agir de la pré-existence d'un entretien, d'un mail, d'un rapport ou d'une lettre de recadrage (dont l'agent aurait eu connaissance), ou d'une sanction disciplinaire bien sûr,
- les modalités de l'impact de l'entretien professionnel et le montant lié sont des sujets qu'il me semble nécessaire de travailler ensemble (panier de points à répartir ?),
- je souhaite que le nombre de jours d'absence maladie à partir duquel il pourrait y avoir une incidence sur le CIA soit également discuté ensemble,
- le montant de l'enveloppe de CIA pour l'année en cours devrait être d'environ 500 000 €, qui se cumulera bien sûr avec l'aide au pouvoir d'achat dont on doit aussi échanger,

- enfin, le montant que j'envisage pour la prime pouvoir d'achat et ses modalités de mise en œuvre vous sera annoncé par la direction générale avant la fin de la semaine en cours.

Je vous indique par ailleurs adresser copie du présent courrier aux autres organisations syndicales afin qu'elles puissent constater elles aussi les efforts de dialogue que je souhaite maintenir avec vous, nonobstant le recours contentieux que vous avez ouvert.

Je profite de ce courrier pour vous informer du fait que la CPAM a décidé d'auditer le Département au regard de l'augmentation des indemnités journalières versées du fait de l'absentéisme dans notre collectivité. Cela conduira à élargir notre lecture collective du phénomène et très probablement à renforcer les contrôles qu'elle risque d'exiger.

Par voie de conséquence, je vous demande de nouveau d'abandonner le contentieux en cours afin que nous puissions identifier ensemble, dans la sérénité et à l'aide de l'audit sur l'absentéisme qui vous sera également proposé au prochain comité social territorial, des actions permettant de faire diminuer cet absentéisme, dont vous savez qu'il pèse sur tous et que son coût avoisine les 13 millions d'euros chaque année. Sans ce préalable, indispensable au dialogue, l'IFSE sera modulée en fonction des absences à compter de 2024, comme déjà validé en comité social territorial, pour faire levier sur cet absentéisme dont les conséquences, je le répète, sont délétères pour le collectif de travail.

J'espère sincèrement que vous saurez reconnaître l'importance des avancées que je vous propose, dans mon courrier précédent et dans celui-ci, et que votre position ne se limitera pas à une posture syndicale de conflit. Le cas échéant, elle s'exercerait au détriment des agents, ce qui serait extrêmement dommageable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Claude LEBLOIS